

Règlement intérieur à l'attention des usagers de la piscine

Cette charte soumise à nos locataires et signée par eux, leur autorise l'accès privé à la piscine dans le cadre des heures d'ouverture convenues (entre 9h00 et 19h00), sous leur seule et entière responsabilité, nous les remercions par avance pour leur engagement.



Article 1 : exclusivité

L'accès la piscine est gratuit et strictement réservé à nos locataires signataires de la présente charte et leur famille hébergée sur le domaine, à l'exclusion de toute personne étrangère non autorisée par le propriétaire.

Un créneau horaire est réservé en exclusivité à chaque famille après concertation avec le gardien.

En option : cours de natation ou aqua-gym assurés par un maître-nageur, éducateur sportif sur rendez-vous (à planifier au moins une semaine avant votre arrivée).

Si la vidéo est allumée, vous pouvez visionner la piscine sur une chaîne de votre téléviseur

Article 2 : enfants

L'accès à la piscine des enfants mineurs se fera sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs, il est donc demandé aux parents d'accompagner leurs enfants mineurs lors de leurs ébats, il n'y a pas de surveillant de baignade.

Article 3 : Vos obligations

1 - Les personnes se rendant à la piscine sont priées de se munir d'un maillot normal (), d'un bonnet et d'une serviette leur appartenant.*

2 - Pour maintenir la pureté de l'eau, nous vous prions de prendre une douche dans votre logement, afin d'éliminer le gel de vos cheveux, ou les éventuels produits de protection solaire.

Article 4 : Les interdits

1 - Ne pas utiliser les serviettes mises à votre disposition dans le meublé.

2 - Les personnes se rendant à la piscine ne devront y apporter aucune nourriture ni boisson, ni chewing-gum, ni produit de protection solaire, ni tabac.

3 - Les jeux, équipements ou objets introduits devront avoir reçu l'accord du gardien

4 - Les animaux ne devront en aucun cas pénétrer dans le local.

La famille locataire :

(précédée de la mention : lu et approuvé, pour décharge de responsabilité du propriétaire des lieux)

Date : ___/___/20___ signature

* : Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les bermudas non collants et munis de poches, shorts et autres tenues habillées susceptibles d'égoutter abondamment sur la plage ne seront pas acceptées (l'eau devant être aspirée après chaque usager).